

## Les Nations Unies

*Conférence des ministres de l'éducation* et avec l'Agence de coopération culturelle et technique. La conférence a accueilli avec satisfaction l'offre faite par le Gouvernement du Québec de défrayer la participation de deux adolescents de chacun des États membres au camp de la jeunesse internationale organisé à l'occasion des Jeux olympiques de Montréal ainsi que celle de plusieurs spécialistes aux travaux du Congrès international des sciences de l'activité physique qui aura lieu à Québec en juillet 1976.

### Organisations non gouvernementales

Avec l'appui du Gouvernement du Canada, l'Association mondiale des médecins francophones (AMMF) a été admise, lors de la «Conférence de l'île Maurice», à faire partie du comité consultatif de l'Agence de coopération culturelle et technique. La première réunion du conseil général de l'association a eu lieu à Dakar du 1<sup>er</sup> au 5 décembre. Durant toute l'année, le Canada a donné, sans faillir, son appui à l'Association des universités entièrement ou partiellement de langue française (AUPELF), qui a tenu sa cinquième conférence triennale à Lomé du 15 au 20 décembre. La sixième Biennale de la langue française a eu lieu à Luxembourg du 6 au 14 septembre. L'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française (UIJPLF) a tenu sa treizième conférence à Abidjan au cours de la dernière semaine de novembre.

La sixième Assemblée générale de l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF) a eu lieu à l'île Maurice du 14 au 21 septembre. La délégation canadienne était dirigée par M. Jean-Noël Lavoie, président de l'Assemblée nationale du Québec et de la section canadienne de l'AIPLF. Elle comprenait un groupe de parlementaires fédéraux dirigés par M. Gérard Laniel, qui a été élu vice-président de l'association, et parmi lesquels se trouvaient des représentants du Québec et du Nouveau-Brunswick. Ces réunions ont amené le remaniement complet des statuts et règlements de l'association. Celle-ci, jusqu'alors essentiellement culturelle, pourra à l'avenir, selon une proposition faite par le Canada, étudier les problèmes économiques et sociaux qui se posent à l'ensemble des 18 pays membres.

Par suite de la modification des statuts de l'association, le Québec et le Nouveau-Brunswick sont maintenant considérés comme des sections autonomes de l'AIPLF.

Le Canada a de nouveau pris une part active aux travaux divers de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées au cours de 1975. À titre de membre fondateur de l'organisation mondiale, le Canada a poursuivi une politique de collaboration sélective, quoique considérable, dans presque tous les secteurs de l'activité de l'ONU. À l'occasion du trentième anniversaire de l'organisation, le 24 octobre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a envoyé au secrétaire général un message proclamant de nouveau l'attachement du Canada aux idéaux et aux principes énoncés dans la Charte et l'appui du pays aux efforts que déploie l'ONU pour faire passer ces principes dans la pratique. Voici un extrait du message de M. MacEachen:

«Au moment de sa création, il y a trente ans, l'organisation reflétait les valeurs et les réalités d'un monde émergent à peine d'une guerre tragique. En 1945, l'humanité était assoiffée de paix: les 51 pays qui se réunirent à San Francisco étaient décidés à établir un régime nouveau et dynamique de relations internationales fondées sur la justice et l'égalité plutôt que sur la puissance et l'exploitation. Même si les relations internationales se sont modifiées considérablement depuis, les espoirs nourris en 1945 ne sont pas encore pleinement comblés. L'ONU a toutefois relevé avec succès nombre de défis qui ont surgi au fil des ans. Le gouvernement et le peuple canadiens sont fermement convaincus que les succès de l'organisation ont plus que compensé ses insuffisances et que son bon fonctionnement est indispensable au bien-être de la communauté internationale. C'est pourquoi nous espérons qu'elle continuera de progresser vers la réalisation des buts et idéaux de ses fondateurs.»

Outre son trentième anniversaire, l'ONU a aussi célébré le quinzième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur le droit à l'indépendance des pays et des peuples coloniaux, résolution-clé dans le rôle actif de l'ONU en ce qui concerne le processus de la décolonisation. Comme preuve additionnelle du succès de ce processus, six nations qui venaient d'acquiescer leur indépendance ont été admises à l'organisation mondiale. L'admission du Mozambique, du Cap Vert, de São Tomé et Príncipe, des Comores, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Surinam a